

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2010

L'an deux mil dix

Le vingt cinq janvier

Le Conseil Municipal de la commune de CESSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de CESSENS, sous la présidence de M. Yves GRANGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/01/2010

PRÉSENTS : MM. et MMES Yves GRANGE, Claude ABRY, Odile GATTELET, Fernand BONTRON, Myriam FORRAT, Bernadette CATHELIN et Mme Nicole ABRY, Christophe VAGNEUX, Roland TOINET et Régis PETELLAT

DGE 2010 - AMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle la décision du C.M. de lancer l'étude de l'aménagement de la place du village indispensable pour :

- * sécuriser la sortie de l'école (avec nouvelle dépose ces cars scolaires),
- * aménager le carrefour entre la RD 54, la VC n°201 et la VC n° 12 afin de sécuriser la circulation routière et créer des trottoirs en bordure de la RD 54 pour sécuriser la circulation des piétons dans la traversée du bourg,
- * créer des places de stationnement pour handicapés,
- * créer un chemin piétonnier sécurisé et accessible aux personnes à mobilité réduites pour l'accès à la mairie et au parking communal,
- * mettre aux normes l'accès de l'église aux handicapés
- * améliorer l'esthétique de la place du village

Le Conseil Municipal a tenu à avoir un ensemble cohérent et la première estimation des travaux s'élèvent à 400 658 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, compte tenu du montant élevé des travaux envisagés de demander une aide financière la plus importante possible, au titre de la DGE 2010 dans les catégories 1 -« aménagements de sécurité » et 7 - « aménagements pour l'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduites ».

Le Conseil Municipal s'engage à prévoir les crédits au BP 2010 afin que les travaux puissent être réalisés dans l'année en cours, sous condition de l'octroi d'une subvention au titre de la DGE 2010.

SOUTIEN AUX VICTIMES DE HAÏTI

Monsieur le Maire rappelle à ses conseillers le terrible tremblement de terre qui a secoué Haïti avec des conséquences terribles.

Il indique que l'Association des Maires a décidé de se joindre à l'élan de solidarité nationale et appelle l'ensemble des collectivités françaises à soutenir l'aide apportée par les O.N.G et autres associations qui se sont mobilisées pour secourir les victimes.

Il précise que la Communauté de Communes a décidé de verser la somme de 1 000 € au fonds de concours spécialement mis en place par le Centre de crise du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, DECIDE :

- * d'apporter son soutien financier à cette aide humanitaire d'urgence
- * fixe à 200 € le montant de la subvention exceptionnelle qui sera versée avant le vote du budget 2010,
- * d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 6748,
- * de charger Monsieur le Percepteur de prendre en charge cette dépense